



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport: 23/160503/06			
Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique  Type d'habitation : maison pappartement autres :			
Demandeur: Celticheen - SexHisc			
Personne sur place: M. G. K. M. code EAN de l'installation : M. C.			
Adresse de la visite: MALCANINS, 3 - 4890 THINISTER			
Date de visite : 09/01/16 Date d'émission : 0.9/01/16 Références client : NC			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 💜 276 bis et dérogations 🗳 271 bis 🗘 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	7		
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		+	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			-X
		- W	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω, Ω	,	1	
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2Ω	X	1	
Identification des appareils de mesure: reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.  Manquements / Notes:  His seu a de Flore electrique de l'installation  La Valeur d'isle ment for roffet à la Terre est inférence mondre de l'agent de l'installation  A Remarke le gal fairent à de la miner).			
In mount de for farant à de	le m	mer).	0
as caches and make it a both			
Conclusion:			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique set à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité p au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Nom et visa du demandeur pour réception:			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
FOUL SOCIED BELGIOW ASDL.			
Tél. 0471/580.708			
CUFFARO			
Domenico			4/9

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Viñave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be